

**Situation trimestrielle de SICAV BDET  
arrêtée au 31 mars 2004**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2004**

**1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2004, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la SICAV-BDET pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2004.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2-** Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

**3-** Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

**4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 mars 2004 font apparaître un total du bilan de D : 1.031.734, un actif net de D 1.020.113 et un bénéfice de la période de D 29.233.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles qu'énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

**5-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers trimestriels de la SICAV-BDET arrêtés au 31 mars 2004, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2004**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2004</b>	<b>31/03/2003</b>	<b>31/12/2003</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	636 324	677 093	632 791
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		343 260	353 672	337 983
Obligations et valeurs assimilées		256 523	323 421	258 644
Autres valeurs			-	-
Titres OPCVM		36 541		36 164
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		389 979	294 977	359 253
Placements monétaires	6	320 192	294 453	-
Disponibilités		69 787	524	359 253
<b>Créances d'exploitation</b>		5 083		11 980
<b>Autres actifs</b>		348	74	348
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 031 734</b>	<b>972 144</b>	<b>1 004 372</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	6 839	4 692	8 169
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	4 782	4 870	4 782
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 621</b>	<b>9 562</b>	<b>12 951</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	12	975 470	911 330	950 294
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		41 127	41 458	11
Sommes distribuables de l'exercice		3 516	9 794	41 116
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 020 113</b>	<b>962 582</b>	<b>991 421</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 031 734</b>	<b>972 144</b>	<b>1 004 372</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du</i>		
		<i>Période du 01/01 au 31/03/2004</i>	<i>01/01 au 31/03/2003</i>	<i>Année 2003</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	4 182	9 450	41 836
Dividendes		302	5 263	24 519
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 880	4 187	17 317
Revenus des autres valeurs				-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	2 067	3 614	11 331
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 249	13 064	53 167
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(2 830)	(2 613)	(10 965)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		3 419	10 451	42 202
<b>Autres produits</b>				-
<b>Autres charges</b>	11	-	(638)	(895)
<b>Autres produits</b>		189	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		3 608	9 813	41 307
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(92)	(19)	(191)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		3 516	9 794	41 116
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		92	19	191
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		40 523	(24 415)	53 462
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		(14 809)	(111)	(29 563)
<b>Frais de négociation</b>		(89)	(16)	(66)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>29 233</b>	<b>(14 729)</b>	<b>65 140</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/01 au 31/03/2004</i>	<i>du 01/01 au 31/03/2003</i>	<i>Année 2003</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	29 233	(14 729)	65 140
Résultat d'exploitation	3 608	9 813	41 307
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	40 523	(24 415)	53 462
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(14 809)	(111)	(29 563)
Frais de négociation de titres	(89)	(16)	(66)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(41 392)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(541)	(2 987)	(12 625)
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	41 939	129 314	1 147 857
- Régularisation des sommes non distribuables	345	(4 364)	26 670
- Régularisation des sommes distribuables	1 819	6 370	62 441
<b>Rachats</b>			
- Capital	(41 939)	(132 204)	(1 151 326)
- Régularisation des sommes non distribuables	(794)	4 414	(35 451)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 911)	(6 517)	(62 816)
	<b>28 692</b>	<b>(17 716)</b>	<b>11 123</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	991 421	980 298	980 298
En fin de période	1 020 113	962 582	991 421
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	22 659	22 743	22 743
En fin de période	22 659	22 673	22 659
	45,020	42,455	43,754
	2,89%	(1,50%)	5,75%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2004

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV BDET est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV BDET bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement et qui concerne la fraction des obligations échéant à moins d'un an, constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2004 à D : 636.324 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2004	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>491 923</b>	<b>343 260</b>	<b>33,65%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droit rattachés admis à la cote</b>		<b>491 923</b>	<b>343 260</b>	<b>33,65%</b>
<u>Actions</u>				
BNA	1 000	21 145	9 813	0,96%
BTEI	500	9 991	11 000	1,08%
SOTETEL	1 115	56 339	49 076	4,81%

SOTUVER	560	5 265	5 191	0,51%
STB *	8 260	131 311	58 646	5,75%
UBCI *	650	31 508	18 993	1,86%
SPDIT	252	2 556	5 309	0,52%
BIAT	300	7 500	5 711	0,56%
SFBT *	1 842	115 014	90 258	8,85%
SOTUMAG	200	4 013	2 450	0,24%
GENERAL LEASING	117	3 129	1 170	0,11%
SOTRAPIL	2 700	46 596	38 921	3,82%
BT	145	8 390	7 618	0,75%
STEQ *	2 760	29 572	20 424	2,00%
BH	300	2 448	2 790	0,27%
STIP	426	5 635	2 586	0,25%
SOMOCER	342	4 938	6 488	0,64%
UIB	200	2 180	2 200	0,22%
AMEN BANK	200	3 542	3 543	0,35%
SIPHAT	100	795	1 017	0,10%
<b>Droits</b>				
SOTETEL DA	5	42	38	0,00%
SOMOCER DA	7	14	18	0,00%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>37 151</b>	<b>36 541</b>	<b>3,58%</b>
SICAV L'EPARGNANT	350	37 151	36 541	3,58%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>250 000</b>	<b>256 523</b>	<b>25,15%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>250 000</b>	<b>256 523</b>	<b>25,15%</b>
SAMARA 98	500	20 000	20 879	2,05%
SPRIC 98 C	1 000	40 000	42 423	4,16%
EL MOURADI 2002 A	900	90 000	93 172	9,13%
CENTRALE LAITIERE DE BEJA "VAGA"	1 000	100 000	100 049	9,81%
<b>TOTAL</b>		<b>779 074</b>	<b>636 324</b>	<b>62,38%</b>

(\*) : Ces actions sont valorisées au cours de clôture, leur évaluation au cours moyen pondéré aurait pour effet de réduire la valeur liquidative de 0,003 dinars.

#### Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.182 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2004, contre D : 9.450 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	1er Trimestre 2004	1er Trimestre 2003
des actions et valeurs assimilées non admises à la cote	-	-
des titres OPCVM	-	-
<b>Dividendes</b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	302	5 263
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 880	4 187
- primes de remboursement		
<b>TOTAL</b>	<b>4 182</b>	<b>9 450</b>

#### Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2004 à D: 320.192 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placements employés en BTC (au taux de 4,5% l'an)	320 000	320 192	31,39%
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>	<b>320 192</b>	<b>31,39%</b>

#### Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2004 à D : 2.067 , contre D : 3.614 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2003, et se détaille comme suit :

	1er Trimestre 2004	1er Trimestre 2003
Intérêts des placements employés en BTC	2 067	3 614
<b>TOTAL</b>	<b>2 067</b>	<b>3 614</b>

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 mars 2004 un solde de D: 6.839, contre D: 4.692 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	<u>31 mars</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Gestionnaire	3 549	2 366
Dépositaire	3 290	2 326
<u>Total</u>	<u>6 839</u>	<u>4 692</u>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2004 à D: 4.782, contre D: 4.870 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31 mars</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 782	4 782
Autres	-	88
<u>Total</u>	<u>4 782</u>	<u>4 870</u>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2004 à D: 2.830 contre D: 2.613 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>1er Trimestre</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Rémunération du gestionnaire	2 581	2 366
Rémunération du dépositaire	249	247
<u>Total</u>	<u>2 830</u>	<u>2 613</u>

**Note 11 : Autres charge**

Ce poste accuse un solde nul pour la période allant du 01/01 au 31/03/2004 contre D: 638 pour la même période de l'exercice précédent.

	<u>1er Trimestre</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Redevance CMF	-	237
Honoraires du commissaire aux comptes	-	385
Autres charges	-	16
<u>Total</u>	<u>-</u>	<u>638</u>

**Note 12 : Capital :**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2004, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2003</u>	
Montant	950 294
Nombre de titres	22 659
Nombre d'actionnaires	20
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	41 939
Nombre de titres émis	1 000
Nombre d'actionnaires entrants	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(41 939)
Nombre de titres rachetés	(1 000)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 523
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(14 809)
Frais de négociation	(89)
Régularisation des sommes non distribuables	(449)
<u>Capital au 31-03-2004</u>	
Montant	975 470
Nombre de titres	22 659
Nombre d'actionnaires	20